



Augmentation fluctuante d'un mois à l'autre

Par flare_old, le 29/05/2007 à 12:50

bonjour,
mon employeur veut passer les augmentations de salaires sous forme de prime. A t-il le droit?
cela compte t-il dans le calcul des retraites?

de plus, il souhaite que la prime soit calculer en fonction du nombre de jours travaillés dans la mois. si par exemple, vous prenez une semaine d congès au mois de juin, la prime sera calculée au prorata. les salaires d'un mois à l'autre seront différents.
est ce légal?

il a décidé de passer une circulaire pour nous informer de son application. Devons-nous signer pour accord ou est-ce que nous n'avons rien à dire?

merci de nous venir en aide!!